

## DEFINITION DES GARANTIES

Extrait des conditions du contrat dont le numéro est porté au recto

(Tout adhérent peut obtenir sans frais, de l'assureur, sur sa demande et à son choix, communication ou copie du texte intégral du contrat et éventuellement de ses annexes et avenants).

### I – GARANTIE DE BASE RESPONSABILITÉ CIVILE

L'Assureur garantit, à concurrence des montants portés ci-dessous, l'adhérent contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir :

- a. du fait d'un acte de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles.
- b. du fait des accidents causés par une arme de chasse :
  - sur les terrains de chasse ;
  - durant le trajet domicile au lieu de chasse et retour ;
  - au cours des réunions de chasseurs, concours de ball-trap et battues pour la destruction de nuisibles ;
  - au cours du nettoyage par l'adhérent à son domicile.
- c. en sa qualité d'organisateur ou propriétaire d'une chasse privée.

La garantie comprend également les accidents causés par les chiens de chasse en dehors de la chasse.

### II – EXTENSIONS FACULTATIVES DES GARANTIES

Suivant la formule choisie et mentionnée au recto, la garantie peut être étendue aux risques suivants :

#### - INDEMNITÉS CONTRACTUELLES AU PROFIT DE L'ADHÉRENT.

Suivant conditions du contrat et à concurrence des capitaux prévus dans la formule 2

#### - DOMMAGES AUX CHIENS DE CHASSE PAR ACCIDENT (MORT et FRAIS de SOINS)

L'assureur garantit, à concurrence des sommes indiquées ci-dessous, le paiement de la valeur réelle des chiens de chasse appartenant à l'adhérent, âgés de 3 mois à 9 ans, en cas de :

- mort ou blessure par accident ;
- mort résultant d'abattage ordonné par les autorités administratives ou médicales ;
- mort par suite d'opération faite par mesure conservatoire urgente.

**Les chiens de chasse sont exclus de l'assurance à la fin de l'année d'assurance au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de 9 ans.**

### III – DIFFÉRENTES FORMULES

FORMULES	GARANTIES	€
<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Responsabilité Civile Chasse</b> dont :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dommages corporels, montant.....</li> <li>▪ Dommages matériels et immatériels, montant limité à.....</li> </ul> </li> <li>- <b>Défense pénale &amp; recours suite à un accident</b> .....</li> </ul>	illimité 6.000.000€ (Franchise 75 €) 20.000 € (sans franchise)
<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Responsabilité Civile Chasse</b> dont :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dommages corporels, montant.....</li> <li>▪ Dommages matériels et immatériels, montant limité à.....</li> </ul> </li> <li>- <b>Défense pénale &amp; recours suite à un accident</b> .....</li> <li>- <b>Accidents corporels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses de santé actuelles, montant limité à.....</li> <li>• Atteinte permanente à l'intégrité Physique et Psychique (AIPP), capital de.....</li> <li>• Décès, capital de.....</li> <li>• Franchise dépenses de santé actuelle.....</li> </ul> </li> </ul>	Sans limitation de somme 6.000.000€ (Franchise 75 €) 20.000 € (sans franchise) 750 € 32.000 € 16.000 € 75 €
<b>3</b>	<p><b>RESPONSABILITÉ CIVILE et DEFENSE PENALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques assujettis à l'assurance obligatoire.....</li> <li>- Autres risques dont .....</li> <li>• Dommages matériels et immatériels consécutifs .....</li> <li>• Dommages aux chiens des tiers.....</li> <li>• Dégâts de gibier et récoltes (Franchise 15% - Minimum 228 €)</li> </ul> <p>Défense pénale et recours.....</p> <p><b>+ Dommages aux chiens de chasse par accident</b></p> <p>Maximum d'indemnité (tous dommages &amp; événements confondus)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chiens inscrits au LOF (Livre des Origines françaises)</li> <li>- chiens non inscrits au LOF</li> </ul> <p>En cas de blessure ou mort par accident y compris par empoisonnement ; mort résultant de l'abattage ordonné par les autorités administratives ou sanitaires ; mort par suite d'opération faite par mesure conservatoire et urgente.</p> <p>Ces garanties restent acquises jusqu'à la prochaine date d'ouverture générale de la chasse dans le département du domicile de l'adhérent</p>	Sans limitation de somme 5.000.000 € 500.000 € 1.600 € 77.000 € 8.000 € } <b>Par chien &amp; année d'assurance</b> 458 € 229 €
<b>4</b>	<p><b>Garanties accordées par la Formule 3.+ c'est-à-dire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsabilité Civile (y compris Protection Juridique)</li> <li>- Dommages aux chiens de chasse par accident</li> <li><b>+ Indemnités Contractuelles suivantes au profit de l'Adhérent</b></li> <li>- Capital en cas de Décès par accident.....</li> <li>- Capital en cas d'Invalidité Permanente Totale par accident.....</li> </ul>	16.000 € 16.000 €
<b>5</b>	<p><b>RC Chasse France &amp; Union Européenne + RC Chasse Monde Entier + Protection Juridique Chasse Internationale – (Monde Entier – durée séjour n'excédant pas un mois)</b></p> <p>La garantie s'exercera sous réserve que soient respectées les obligations légales d'assurance applicables dans le pays concerné.</p> <p>La Compagnie n'interviendra qu'après épuisement et en complément des garanties accordées par un contrat de même nature, lorsque la souscription d'un tel contrat auprès d'un Assureur agréé par ce pays s'avère obligatoire.</p>	